

Du 23 Novembre au 24 Décembre 2013

VOTRE
JEU

UNE OFFRE
EXPLOSIVE !



10€
remboursés*

*Voir modalités au dos

f DUJARDIN

© 2012, Identity Games International BV, Rotterdam, The Netherlands © 2013 Dujardin. Tous droits réservés.

DUJARDIN
PARTAGEONS UN SOUVENIR

DU 23 NOVEMBRE AU 24 DECEMBRE 2013

UNE OFFRE EXPLOSIVE : 10€ REMBOURSES*

Pour bénéficier de cette offre exceptionnelle, il vous suffit :

D'ACHETER : entre le 23/11/2013 et le 24/12/2013 le jeu **BOOM BOOM BALLOON**

D'INSCRIRE : vos coordonnées complètes en majuscules sur papier libre (nom, prénom, adresse postale complète et pays).

DE JOINDRE : un relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC), le code-barres original à découper à l'intérieur de l'emballage ainsi que le ticket de caisse original entier (date, libellé et prix entourés) ou la facture pour les achats par vente par correspondance ou internet (date, libellé et prix entourés).

D'ENVOYER : le tout sous une enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 26/12/2013 et pour les achats par vente par correspondance ou Internet, au plus tard le 28/12/2013 (cachet de la Poste faisant foi)

BOOM BOOM BALLOON 10€ REMBOURSÉS OPÉRATION N°4208 – 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire, sous 8 semaines environ après réception de votre demande conforme. Pour les DOM TOM, des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. Dujardin dispose de moyens informatiques destinés à gérer l'opération de l'offre de remboursement. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : HighCo et ses sous-traitants. Certains de ces destinataires sont situés en dehors de l'Union Européenne. La transmission de ces données aux destinataires situés en dehors de l'Union Européenne est destinée à la gestion de l'opération de l'ODR et éventuellement à la future prospection de Dujardin auprès de ses clients. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'adresse de l'opération.

* Remboursement limité à un jeu. Offre réservée aux particuliers. Offre non cumulable avec d'autres offres en cours et limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC) et à la France Métropolitaine (Corse incluse) et à l'ensemble des DOM TOM français. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle. Frais d'affranchissement non remboursés.

